

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 283

2 février 2012

SOMMAIRE

Cascades Luxembourg S.à.r.l.	13550	Hameur S.C.A.	13562
Eiffel Investment Group Sàrl	13554	Hamun S.à r.l.	13562
Eleven Almus S.à r.l.	13558	Happy Landings S.A.	13562
F.A. S.A.	13538	Hava Naguila s.à r.l.	13562
F.A. S.A.	13538	Hava Naguila s.à r.l.	13562
Ficef S.A.	13548	Hazelwood Investments S.à.r.l.	13563
Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Ré- vision Everard-Klein S.à.r.l.	13548	Hold Concept Trader S.A.	13563
First Logistics AG	13548	Holding 1926 SAH	13563
First Metal Resources Trading S.à r.l.	13547	Holding 1926 SAH	13563
First Metal Resources Trading S. à r. l. et Cie. S.e.c.s.	13538	Holding 1926 SAH	13564
Fleurs Pascal Warnier	13548	HUB S.A.	13564
FLOBONA Co Limited	13548	Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l.	13558
Food Partners S.A.	13548	Huffer S.à.r.l.	13564
Food Partners S.A.	13549	ICI Invest S.A.	13571
Frey-Patrimoine S.A.	13549	Immo Première S.à r.l.	13575
GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l.	13579	Imprimerie Luxembourgeoise S.A.	13564
GEFA, Gesellschaft fuer Fassadenreinigung	13549	Improve	13583
Gestak SA	13550	Improve	13583
GFI Software S.à r.l.	13564	Improve	13583
Glenmoore S.à r.l.	13549	Inari Real Estate S.A.	13584
Global Product Service S.à r.l.	13550	ING Lux Insurance International S.A.	13584
GM-IT S. à r.l.	13554	Isidro International S.A.	13584
Gnauti Sauton S.A.	13554	I.W.I.C. Investment Group S.A.	13575
Goldman & Company S.A.	13557	Kingsford S.à r.l.	13538
Grabory S.à r.l.	13549	Meteora S.A.	13575
Green Electricity Invest	13550	Serti Sàrl	13547
H2O Vortex Sàrl	13563	SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHI- TECTURE, société d'architectes inter- professionnelle	13584
Halliburton Luxembourg S.à r.l.	13558	Villa Arena S.à r.l.	13577
Hameur International S.A.	13558		

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.760.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180678/10.

(110210882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.760.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180679/10.

(110210883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

First Metal Resources Trading S. à r. l. et Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 143.092.

Les comptes annuels au 05 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180685/9.

(110211305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Kingsford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.701.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy Of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 21, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other

securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Kingsford S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription – Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:
 - Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.
3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orrillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

Représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Kingsford S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).

2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

- Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180796/486.

(110210823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

First Metal Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.939.

Les comptes annuels au 05 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180686/9.

(110211306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Serti Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERTI SARL

RESIDENCE ANTONELLA

296 ROUTE DE LONGWY

L-4831 RODANGE

Signature

Référence de publication: 2011181014/14.

(110211175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Ficef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180699/9.

(110211008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

First Logistics AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 97.565.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180702/10.

(110211536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 63.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 décembre 2011.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011180701/11.

(110210774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Fleurs Pascal Warnier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 78, rue d'Itzig.
R.C.S. Luxembourg B 89.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011180704/10.

(110211067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

FLOBONA Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 99.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180705/9.

(110210788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Food Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 145.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180706/10.

(110211712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Food Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180707/10.

(110211713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Frey-Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8131 Bridel, 58, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 79.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011180708/11.

(110211152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Glenmoore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.019.300,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180712/9.

(110210629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

GEFA, Gesellschaft fuer Fassadenreinigung, Société Anonyme.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 41.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 décembre 2011.

Pour GEFA, Gesellschaft für Fassadenreinigung S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011180720/12.

(110210778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.535.960,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180714/9.

(110210834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Green Electricity Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.635.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green Electricity Invest

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011180715/13.

(110211699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Gestak SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.

R.C.S. Luxembourg B 95.978.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180721/13.

(110211415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Global Product Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 57, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 146.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180725/9.

(110211701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.024.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.794, a Luxembourg Branch of Cascades Canada ULC., a company incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada, with registered office at 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, Canada H3A 1G1 (Québec), registered with Corporate Access Number 2016152692 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated November 30, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Cascades Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office set at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.024, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on April 6, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 563 on June 1, 2004 and amended for the last time by a deed enacted on August 26, 2011 by Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2644 on October 31, 2011 (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 36,363,581.62 (thirty six million three hundred sixty three thousand five hundred and eighty one US Dollars and sixty two cents) by the issue of 367,916 (three hundred sixty seven thousand nine hundred and sixteen) mandatory redeemable preferred shares with no mention of par value;
2. Allocation of an amount of USD 3,636,418.38 (three million six hundred thirty six thousand four hundred and eighteen US Dollars and thirty eight cents) to the legal reserve of the Company;
3. Subscription and payment of the additional shares together with the allocation of the amount of USD 3,636,418.38 (three million six hundred thirty six thousand four hundred and eighteen US Dollars and thirty eight cents) to the legal reserve of the Company by the Sole Shareholder, by the contribution in kind of a claim;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase; and
5. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 36,363,581.62 (thirty six million three hundred sixty three thousand five hundred and eighty one US Dollars and sixty two cents) so as to bring it from its present amount of USD 28,570,018.38 (twenty eight million five hundred seventy thousand and eighteen US Dollars and thirty eight cents) to the amount of USD 64,933,600.- (sixty four million nine hundred thirty three thousand and six hundred US Dollars) represented by 200 (two hundred) ordinary shares and 649,136 (six hundred forty nine thousand one hundred and thirty six) mandatory redeemable preferred shares with no mention of par value.

Second resolution

The Sole Member decided to issue 367,916 (three hundred sixty seven thousand nine hundred and sixteen) mandatory redeemable preferred shares with no mention of par value together with the allocation of the amount of USD 3,636,418.38 (three million six hundred thirty six thousand four hundred and eighteen US Dollars and thirty eight cents) to the legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Matthieu Groetzing, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on November 30, 2011 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 367,916 (three hundred sixty seven thousand nine hundred and sixteen) mandatory redeemable preferred shares with no mention of par value for a total amount of USD 36,363,581.62 (thirty six million three hundred sixty three thousand five hundred eighty one US Dollars and sixty two cents),

- allocate the amount of USD 3,636,418.38 (three million six hundred thirty six thousand four hundred and eighteen US Dollars and thirty eight cents) to the legal reserve of the Company,

by the contribution in kind of a claim excluding any real estate asset in an aggregate amount of USD 40,000,000.- (forty million US Dollars) (hereafter referred to as the “Claim”).

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim, for a total amount of USD 40,000,000.- (forty million US Dollars), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 40,000,000.- (forty million US Dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Shareholder, owner of the Claim.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ 5.1. The Corporation’s corporate capital is set at USD 64,933,600.(sixty four million nine hundred thirty three thousand and six hundred US Dollars) represented by two (2) classes of shares as follows: represented by 200 (two hundred) ordinary shares (hereinafter the “Ordinary Shares”) and 649,136 (six hundred forty nine thousand one hundred and thirty six) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”), and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”, having no mention of par value. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6,340.-(six thousand three hundred forty euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le trente novembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.794, une succursale de Cascades Canada ULC., une société constituée et organisée sous le droit de la province d’Alberta, Canada, ayant son siège social à 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, Canada H3A 1G1 (Québec), enregistrée auprès du Corporate Access Number sous le numéro 2016152692 (ci-après l’«Associé Unique»);

dûment représentée par Matthieu Groetzing, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration datée du 30 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d’acter que l’Associé Unique est l’associé unique de Cascades Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.024 et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 avril 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 563 le 1^{er} juin 2004 et modifié pour la dernière fois le 26 août 2011 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations sous le numéro 2644 le 31 octobre 2011 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, conformément à l’agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de USD 36,363,581.62 (trente-six millions trois cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-deux cents) par l’émission de 367,916 (trois cent soixante-sept mille neuf cent seize) parts privilégiées obligatoirement rachetables sans désignation de valeur nominale;

2. Allocation d’un montant de USD 3,636,418.38 (trois millions six cent trente-six mille quatre cent dix-huit dollars américains et trente-huit cents) à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et libération des parts privilégiées obligatoirement rachetables supplémentaires avec l’allocation d’un montant de USD 3,636,418.38 (trois millions six cent trente-six mille quatre cent dix-huit dollars américains et trente-huit cents) à la réserve légale de la Société par l’Associé Unique, par l’apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l’article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 36,363,581.62 (trente-six millions trois cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-deux cents) pour le porter de son montant actuel de USD 28,570,018.38 (vingt-huit millions cinq cent soixante-dix mille dix-huit dollars américains et trente-huit cents) à un montant de USD 64,933,600.-(soixante-quatre millions neuf cent trente-trois mille six cents dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts ordinaires et 649,136 (six cent quarante-neuf mille cent trente-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 367,916 (trois cent soixante-sept mille neuf cent seize) parts privilégiées obligatoirement rachetables sans désignation de valeur nominale et d'allouer le montant de USD 3,636,418.38 (trois millions six cent trente-six mille quatre cent dix-huit dollars américains et trente-huit cents) à la réserve légale de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2011 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 367,916 (trois cent soixante-sept mille neuf cent seize) parts privilégiées obligatoirement rachetables sans désignation de valeur nominale, pour un montant total de USD 36,363,581.62 (trente-six millions trois cent soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-deux cents);

- allouer le montant de USD 3,636,418.38 (trois millions six cent trente-six mille quatre cent dix-huit dollars américains et trente-huit cents) à la réserve légale de la Société;

par l'apport en nature de droits à recevoir excluant tout actif immobilier d'un montant total de USD 40.000.000.- (quarante millions de dollars américains) (ci-après les «Droits»).

Description de la contribution:

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature a consisté en la pleine propriété des Droits, pour un montant total de USD 40.000.000.- (quarante millions de dollars américains), ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 40.000.000.- (quarante millions de dollars américains) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, détenteur des Droits.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 64,933,600.- (soixante-quatre millions neuf cent trente-trois mille six cents dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 200 (deux cents) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 649,136 (six cent quarante-neuf mille cent trente-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), sans désignation de valeur nominale. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelle que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.340.- (six mille trois cent quarante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 06 décembre 2011. Relation: REM/2011/1619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-bains, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179579/185.

(110209989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

GM-IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 68, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.033.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180726/10.

(110211726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Gnauti Sauton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 52.340.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180727/13.

(110211419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Eiffel Investment Group Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.523.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of December.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Eiffel Investment Group B.V., a private limited liability company incorporated and existing under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, The Netherlands, and office address at Schiphol Boulevard 127-WTC/A3 1118BG Schiphol, the Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce of Amsterdam under number 24438957, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Julia von der Osten, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purposes of registration with the relevant authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Eiffel Investment Group SARL, a Luxembourg public limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.523 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 270 on 9 February 2011. The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 4 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2032 dated 1 September 2011.

II. The share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

III. The agenda of the meeting is the following:

1. convening formalities;
2. amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. amendment of article 4 of the Articles which will read as follows:

Art. 4. The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 125 of the 2010 Law, of Eiffel Diversified Fund FCP-SIF and Eiffel Opportunities Fund FCP-SIF (the Funds), two Luxembourg fonds commun de placement organised as fonds d'investissement spécialisés subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Funds. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

4. amendment of article 17 of the Articles;
5. amendment of article 23 of the Articles;
6. powers and authorizations; and
7. miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities, the Sole Shareholder considering himself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Eiffel Investment Group SARL (the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law) and chapter 16 of the law dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investments, as may be amended (the 2010 Law), as well as by these articles of association (the Articles).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles, which will henceforth read as follows:

Art. 4. Corporate Object. The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 125 of the 2010 Law, of Eiffel Diversified Fund FCP-SIF and Eiffel Opportunities Fund FCP-SIF (the Funds), two Luxembourg fonds commun de placement organised as fonds d'investissement spécialisés subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Funds. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 16 of the 2010 Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles, which will henceforth read as follows:

Art. 17. External auditor. The annual accounting documents of the Company shall be audited by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with articles 104 and 126 of the 2010 Law. The external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company which will determine the number, the remuneration and the term of office of the external auditor(s).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 of the Articles, which will henceforth read as follows:

Art. 23. Applicable laws. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2010 Law and the SIF Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le sixième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Eiffel Investment Group B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon la législation Néerlandaise, ayant son siège social officiel (statutaire zetel) a Amsterdam, Pays-Bas et son établissement principal à Schiphol Boulevard 127-WTC/A3 1118BG Schiphol, Pays-Bas, et enregistrée avec la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 24438957 (l'Associé Unique),

représentée par Maître Julia von der Osten, Rechtsanwältin, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Eiffel Investment Group SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.523 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 le 9 février 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2032 du 1^{er} septembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. L'ordre du jour de l'assemblée avait le libellé suivant:

1. formalités de convocation;
2. modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. modification de l'article 4 des Statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 4. L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 125 de la Loi de 2010, de Eiffel Diversified Fund FCP-SIF et Eiffel Opportunities Fund FCP-SIF (les Fonds), deux fonds communs de placement organisés comme des fonds d'investissement spécialisés soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi SIF). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing des Fonds. La Société peut également effectuer toutes les activités jugées utiles à la réalisation de son objet social, dans les limites du chapitre 16 de la Loi de 2010.

4. modification de l'article 17 des Statuts;
5. modification de l'article 23 des Statuts;
6. pouvoirs et autorisations; et
7. divers.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée, sous la dénomination Eiffel Investment Group SARL (la Société), qui sera soumise à la législation luxembourgeoise et, en particulier à la loi du 10

août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi qu'au chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif qui peut être modifiée (la Loi de 2010) ainsi qu'à ces statuts (les Statuts).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 125 de la Loi de 2010, de Eiffel Diversified Fund FCP-SIF et Eiffel Opportunities Fund FCP-SIF (les Fonds), deux fonds communs de placement organisés comme des fonds d'investissement spécialisés soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi SIF). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing des Fonds. La Société peut également effectuer toutes les activités jugées utiles à la réalisation de son objet social, dans les limites du chapitre 16 de la Loi de 2010.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 17. Réviseur d'entreprises. Les documents relatifs aux comptes annuels de la Société doivent être vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, conformément aux articles 80 et 92 de la Loi de 2010. Le ou les réviseur(s) d'entreprises sont nommés par le conseil de gérance de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas traitées par une disposition des présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915, la Loi de 2010 et la Loi SIF.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. von der Osten, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 décembre 2011. Relation: RED/2011/2681. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179661/172.

(110209487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Goldman & Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180728/10.

(110211317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Halliburton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR HALLIBURTON LUXEMBOURG S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011180734/11.

(110210844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Hameur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 116.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011180735/11.

(110211678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Huellemann & Strauss Onlineservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 144.133.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011180759/12.

(110210714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Eleven Almus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.198.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole Shareholder of Eleven Almus S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 159.198 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg on January 26, 2011, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1078 page 51737 dated May 25, 2011.

There appeared:

The sole Shareholder of the Company, CDR Race (Cayman) Partners L.P. a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Trade and Company register of Cayman Islands under number MC-48745 (the Sole Shareholder), represented by Theresa Gore, duly authorized to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - All, the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at November 22, 2011 hereto as schedule A (the “Schedule A”) and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

* Theresa Gore, with professional address at 375, Park Avenue, USA, NY-10152, New York

* Philippe Leclercq, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Yves Cheret, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Laurence Goblet, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been preceded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée Eleven Almus S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.198 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx instrumentant en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 25 mai 2011, numéro 1078 page 51737.

A comparu:

L'actionnaire unique de la Société, CDR Race (Cayman) Partners L.P. une société des Îles Caïmans ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands («l'actionnaire Unique»), représenté par Theresa Gore, dûment autorisé à représenter l'actionnaire Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que toutes les douze mille cinq cent (12 500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (Euro 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

- L'actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12 500), représentés par douze mille cinq cent (12 500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'actionnaire Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- l'actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 22 novembre 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

- l'actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

- l'actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

* Theresa Gore, avec adresse professionnelle au 375, Park Avenue, USA, NY-10152, New York

* Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Sixième résolution

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires/associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille trois cent euros (€ 1.300,-)

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16330. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011179662/179.

(110210295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011180736/11.

(110211667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Hamun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 35.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011180737/11.

(110210660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Happy Landings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 35.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180738/10.

(110210848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Hava Naguila s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180741/10.

(110211181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Hava Naguila s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180742/10.

(110211182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Hold Concept Trader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 61.644.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2011.

FRL SA
Signature

Référence de publication: 2011180749/13.

(110211267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Hazelwood Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.005.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011180743/10.

(110211377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Holding 1926 SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 79.426.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180750/9.

(110211674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

H2O Vortex Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 142.655.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour H2O VORTEX S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011180761/12.

(110211518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Holding 1926 SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 79.426.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180751/9.

(110211675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Holding 1926 SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 79.426.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011180752/9.
(110211676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

HUB S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 149.252.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180758/10.

(110211079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Huffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 44.801.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2011.

Pour HUFFER S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011180760/13.

(110210859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Imprimerie Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 101.574.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 29/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180771/13.

(110211437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Insight Venture Partners VI, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, registered under number 4323016 and having a registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA being the holder of forty-three million three hundred

nineteen thousand eight hundred eighty-seven (43,319,887) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, N.Y. on 9 November 2011.

2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P. a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, registered under number 4326350 and having a registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

being the holder of two million five hundred seventeen thousand three hundred seventy-five (2,517,375) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, N.Y. on 9 November 2011.

3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P. a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered under number MC-19613 and having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

being the holder of thirteen million six hundred eight thousand eight hundred three (13,608,803) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, N.Y. on 9 November 2011.

4) Bessemer Venture Partners VII L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered number MC-20197, whose registered office is at c/o M&C Corporate Services Limited, South Church Street, Ugland House, Grand Cayman, George Town, Cayman Islands,

being the holder of four million three hundred ten thousand one hundred eighty-three (4,310,183) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Larchmont, N.Y. on 9 November 2011.

5) Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered number MC-20198, whose registered office is at c/o M&C Corporate Services Limited, South Church Street, Ugland House, Grand Cayman, George Town, Cayman Islands,

being the holder of one million eight hundred eighty-five thousand seven hundred six (1,885,706) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Larchmont, N.Y. on 9 November 2011.

6) Bessemer Venture Partners VII Special Opportunity Fund L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered number MC-31485, whose registered office is at c/o M&C Corporate Services Limited, South Church Street, Ugland House, Grand Cayman, George Town, Cayman Islands,

being the holder of seven million two hundred seventy-three thousand four hundred thirty-six (7,273,436) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Larchmont, N.Y. on 9 November 2011.

7) Greenspring Global Partners IV-A, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware, registered number 6227443, whose registered office is at 100 Painters Mill Road, Suite 700 Owings Mills, MD 21117, USA,

being the holder of three hundred sixty-two thousand six hundred eighty-eight (362,688) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Maryland, USA on 9 November 2011.

8) Greenspring Global Partners IV-B, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware, registered number 6227456, whose registered office is at 100 Painters Mill Road, Suite 700 Owings Mills, MD 21117, USA,

being the holder of three million forty-seven thousand five hundred fifty-nine (3,047,559) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Maryland, USA on 9 November 2011.

9) Greenspring Global Partners IV-C, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Delaware, registered number 6330519, whose registered office is at 100 Painters Mill Road, Suite 700 Owings Mills, MD 21117, USA,

being the holder of one million seventy-nine thousand five hundred twenty-seven (1,079,527) Class B preferred participating shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Maryland, USA on 9 November 2011.

The entities listed above in 1) through 8) are collectively referred to as the “Investors.”

10) GFI Software Holdings Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1604255,

being the holder of thirty-three million one hundred and seventy-three thousand six hundred and forty-two (33,173,642) Class A common shares of the Company as defined below,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 November 2011.

The said proxies, initialed “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of GFI Software S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register section B under number 147.127 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 on 5 August 2009 (the “Company”). The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 July 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2365 on 4 October 2011.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the last paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company.
2. Conversion of seventy-three million five hundred thirty-four thousand nine hundred seven (73,534,907) Class B preferred participating shares currently held by the Investors into Class A Common shares of the Company.
3. Reduction of the share capital by an amount of thirty-eight thousand seven hundred two euro and fifty-seven cents (EUR 38,702.57) in order to reduce it from its current amount of one million one hundred five thousand seven hundred eighty-eight euro and six cents (EUR 1,105,788.06) to one million sixty-seven thousand eighty-five euro and forty-nine cents (EUR 1,067,085.49) by cancellation of all three million eight hundred seventy thousand two hundred fifty-seven (3,870,257) Class B preferred shares temporarily held by the Company.
4. Increase of the share capital by an amount of thirty-eight thousand seven hundred two euro and fifty-seven cents (EUR 38,702.57) so as to increase it from its current amount of one million sixty-seven thousand eighty-five euro and forty-nine cents (EUR 1,067,085.49) up to one million one hundred and five thousand seven hundred eighty-eight euro and six cents (EUR 1,105,788.06) through the issue three million eight hundred seventy thousand two hundred fifty-seven (3,870,257) Class A common shares.
5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.
6. Subsequent amendment of the second paragraph of article 19 of the articles of incorporation of the Company.
7. Subsequent amendment of article 20 of the article of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend the last paragraph of article 10 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company. The Company may redeem its own shares.”

Second resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to convert the seventy-three million five hundred thirty-four thousand nine hundred seven (73,534,907) Class B preferred participating shares which are all Class B preferred shares currently held by the Investors into Class A common shares of the Company.

The general meeting of shareholders acknowledges that the Company now became temporary holder of all of the issued three million eight hundred seventy thousand two hundred fifty-seven (3,870,257) class B preferred shares immediately upon the above-referred conversion.

As a consequence, the following person joins the general meeting of shareholders for the third resolution:

GFI Software S.à r.l., prequalified, present, but not entitled to vote,
here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 9, 2011.

Third resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to reduce of the share capital by an amount of thirty-eight thousand seven hundred two euro and fifty-seven cents (EUR 38,702.57) so as to reduce it from its current amount of one million one hundred five thousand seven hundred eighty-eight euro and six cents (EUR 1,105,788.06) to one million sixty-seven thousand eighty-five euro and forty-nine cents (EUR 1,067,085.49) by cancellation of all three million eight hundred seventy thousand two hundred fifty-seven (3,870,257) Class B preferred shares currently held by the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to increase of the share capital by an amount of thirty-eight thousand seven hundred two euro and fifty-seven cents (EUR 38,702.57) so as to increase it from its current amount of one million sixty-seven thousand eighty-five euro and forty-nine cents (EUR 1,067,085.49) up to one million one hundred five thousand seven hundred eighty-eight euro and six cents (EUR 1,105,788.06) through the issue of three million eight hundred seventy thousand two hundred fifty-seven (3,870,257) Class A common shares, each having a par value of one eurocent (EUR 0.01).

The new Class A common shares have been subscribed as follows:

Investor	Amount	Price
Insight Venture Partners VI, L.P.	2,165,994	€ 21,659.94
Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P.	125,869	€ 1,258.69
Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P.	680,440	€ 6,804.40
Bessemer Venture Partners VII L.P.	215,509	€ 2,155.09
Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P.	94,285	€ 942.85
Bessemer Venture Partners VII Special Opportunity Fund L.P.	363,672	€ 3,636.72
Greenspring Global Partners IV-A, L.P.	18,134	€ 181.34
Greenspring Global Partners IV-B, L.P.	152,378	€ 1,523.78
Greenspring Global Partners IV-C, L.P.	53,976	€ 539.76
TOTAL:	3,870,257	€ 38,702.57

The shares so subscribed by the Investors have been paid up by contributions in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of thirty-eight thousand seven hundred two euro and fifty-seven cents (EUR 38,702.57) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders unanimously resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at one million one hundred five thousand seven hundred eighty-eight euro and six eurocents (EUR 1,105,788.06) represented by one hundred ten million five hundred seventy-eight thousand eight hundred six (110,578,806) Class A common shares (the “Class A Shares”) having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each. Any reference to “shares” in the present articles of incorporation shall be a reference to the Class A Shares.”

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders unanimously resolves to amend the second paragraph of article 19 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company’s annual net profits shall be used in accordance with the law and these articles of incorporation. Should the general meeting of shareholders decide to distribute dividends, such dividends shall be distributed to the shareholders in proportion of the number of shares they hold.”

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders unanimously resolves to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided by the general meeting of shareholders, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.”

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately thousand one hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Insight Venture Partners VI, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 4323016 et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

est titulaire de quarante-trois millions trois cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt sept (43.319.887) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, N.Y., le 9 novembre 2011,

2) Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 4326350 et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 USA,

est titulaire de deux millions cinq cent dix-sept mille trois cent soixante-quinze (2.517.375) part sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, N.Y., le 9 novembre 2011,

3) Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-19613 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

est titulaire de treize millions six cent huit mille huit cent trois (13.608.803) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, N.Y., le 9 novembre 2011,

4) Bessemer Venture Partners VII L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-20197 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

est titulaire de quatre millions trois cent dix mille cent quatre-vingt trois (4.310.183) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Larchmont, N.Y., le 9 novembre 2011,

5) Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-20198 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

est titulaire d'un million huit cent quatre-vingt cinq sept cent six (1.885.706) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Larchmont, N.Y., le 9 novembre 2011,

6) Bessemer Venture Partners VII Special Opportunity Fund L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-31485 et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

est titulaire de sept millions deux cent soixante-treize mille quatre cent trente-six (7.273.436) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Larchmont, N.Y., le 9 novembre 2011,

7) Greenspring Global Partners IV-A, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 6227443 et ayant son siège social au 100 Painters Mill Road, Suite 700-Owings Mills, MD 21117, USA,

est titulaire de trois cent soixante-douze mille six cent quatre-vingt huit (362.688) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Maryland, USA, le 9 novembre 2011,

8) Greenspring Global Partners IV-B, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 6227456 et ayant son siège social au 100 Painters Mill Road, Suite 700-Owings Mills, MD 21117, USA,

est titulaire de trois million quarante-sept mille cinq cent cinquante-neuf (3.047.559) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Maryland, USA, le 9 novembre 2011,

9) Greenspring Global Partners IV-C, L.P., une limited partnership, constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 633051y9 et ayant son siège social au 100 Painters Mill Road, Suite 700-Owings Mills, MD 21117, USA,

est titulaire de un million soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-sept (1.079.527) parts sociales de classe B de la Société tel que défini ci-dessous,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Maryland, USA, le 9 novembre 2011,

les entités sous 1) à 9) sont ci-après ensemble appelés les «Investisseurs».

10) GFI Software Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social au Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britannique, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britannique sous le numéro 1604255,

est titulaire de trente-trois million cent soixante-treize mille six cent quarante-deux (33.173.642) parts sociales de classe A ordinaires de la société,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé le 9 novembre 2011,

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de GFI Software S. à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.127, constituée selon un acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1507, le 5 août 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2365, le 4 octobre 2011.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute convocation préalable, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société.
2. Conversion de soixante-treize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent sept (73.534.907) parts sociales de classe B de la Société, actuellement détenues par les Investisseurs en parts sociales de classe A ordinaires de la Société.
3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille sept cent deux euro cinquante-sept centimes (EUR 38.702,57) afin de le réduire de son montant actuel d'un million cent cinq mille sept cent quatre-vingt huit euros et six centimes (EUR 1.105.788,06) à un million soixante-sept mille quatre-vingt cinq euro quarante-neuf centimes (EUR 1.067.085,49) par annulations de toutes les trois millions huit cent soixante-dix mille deux cent cinquante-sept (3.870.257) parts sociales de classe B privilégiée de la Société.
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille sept cent deux euro cinquante-sept centimes (EUR 38.702,57) afin de l'augmenter de son montant actuel d' un million soixante-sept mille quatre-vingt cinq

euro quarante-neuf centimes (EUR 1.067.085,49) à un million cent cinq mille sept cent quatre-vingt huit euro six centimes (EUR 1.105.788,06) par l'émission de trois millions huit cent soixante-dix mille deux cent cinquante-sept (3.870.257) parts sociales de classe A de la Société.

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.
6. Modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société.
7. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.

Puis, après délibération, les parties ont demandé du notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Au cas où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, ils doivent désigner un représentant unique qui les représente vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne a été désignée en tant que représentant vis-à-vis de la Société. La Société peut racheter ses parts sociales.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de convertir soixante-treize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent sept (73.534.907) parts sociales de classe B détenues actuellement par les Investisseurs en parts sociales de classe A ordinaires de la Société. L'assemblée générale des associés constate que la Société détient maintenant temporairement de l'ensemble des trois millions huit cent soixante-dix mille deux cent cinquante-sept parts sociales de classe B existant (3.870.257) immédiatement suite à la conversion mentionné ci-dessus.

En conséquence, la personne suivante joint l'assemblée générale des associés pour la troisième résolution:

GFI Software S.à r.l., préqualifiée, présente, mais n'ayant pas de droit de vote,
ici représentée par M. Alexander Olliges, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille sept cent deux euros cinquante-sept cents (EUR 38.702,57) afin de le réduire de son montant actuel d'un million cent cinq mille sept cent quatre-vingt huit euros six cents (EUR 1.105.788,06) à un million soixante-sept mille quatre-vingt cinq euros quarante-neuf cents (EUR 1.067.085,49) par annulation de toutes les trois millions huit cent soixante-dix mille deux cent cinquante-sept (3.870.257) parts sociales de classe B de la Société actuellement détenues par la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille sept cent deux euros cinquante-sept cents (EUR 38.702,57) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million soixante-sept mille quatre-vingt cinq euro quarante-neuf cent (EUR 1.067.085,49) à un million cent cinq mille sept cent quatre-vingt huit euro six cents (EUR 1.105.788,06) par l'émission de trois millions huit cent soixante-dix mille deux cent cinquante-Sept (3.870.257) parts sociales de classe A de la Société, d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales de classe A ordinaires ont été souscrites comme suit:

Investisseurs	Montant	Prix
Insight Venture Partners VI, L.P.	2.165.994	€ 21.659,94
Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P.	125.869	€ 1.258,69
Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P.	680.440	€ 6.804,40
Bessemer Venture Partners VII L.P.	215.509	€ 2.155,09
Bessemer Venture Partners VII Institutional L.P.	94.285	€ 942,85
Bessemer Venture Partners VII Special Opportunity Fund L.P.	363.672	€ 3.636,72
Greenspring Global Partners IV-A, L.P.	18.134	€ 181,34
Greenspring Global Partners IV-B, L.P.	152.378	€ 1.523,78
Greenspring Global Partners IV-C, L.P.	53.976	€ 539,76
TOTAL:	3.870.257	€ 38.702,57

Les parts sociales ainsi souscrites par les Investisseurs ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de trente-huit mille sept cent deux euros cinquante-sept cents (EUR 38.702,57) sont attribués au capital social de la Société. Il n'y a pas de prime d'émission.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinq mille sept cent quatre-vingt huit euros et six cents (EUR 1.105.788,06), représenté par cent dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent six (110.578.806) parts sociales de classe A ordinaires d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune. Toute référence faite dans les présents statuts aux «parts sociales» sera entendue comme une référence aux parts sociales de la classe A ordinaires.»

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier le deuxième paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera la manière dont le restant du bénéfice annuel net sera utilisé dans le respect des obligations légales et statutaires. Si l'assemblée générale des associés décide de distribuer des dividendes, ces dividendes seront distribués aux associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.»

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physique ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments. Sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.»

Sauf stipulation contraire dans les présents statuts, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion de nombre de parts sociales détenues par eux.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille cent euros.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15137. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011178712/379.

(110208417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

ICI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.641.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le sixième jour de décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EXCELIANCE S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 83.412,

représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination «ICI Invest S.A.».

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi à Rodange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, aura le droit d'établir des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs, etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,00) chacune.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas.

Art. 7. Propriété des actions. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Obligations. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Art. 9. Composition du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est fondée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Si aucun président n'a été désigné ou si le président élu est absent, les réunions du conseil d'administration seront présidées par un administrateur désigné à cet effet.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil, ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués à chaque réunion du conseil d'administration séparément. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion. Les convocations se font par courrier postal, par télécopie ou par courrier électronique.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 15. Formalisme des réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront réunis dans un classeur tenant lieu de registre et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs conjointement ou par l'administrateur unique.

Art. 16. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration, selon le cas, peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société.

Art. 17. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas de d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs et, en cas de désignation d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués, par la signature unique d'un de ces administrateurs-délégués.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, qui ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Art. 19. Actionnaire(s). S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Assemblées générales. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, selon le cas, ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Réserve légale. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 25. Disposition finale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente-et-un décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, représentée comme indiqué ci-avant, EXCELIANCE S.A., prénommée, déclare souscrire à toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré agir en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

Monsieur Daniel COSTA-OLIVEIRA, gérant de société, né le 29 avril 1972 à Longwy (France), demeurant à F-54870 Montigny Sur Chiers, 22, rue Nouvelle.

La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années au maximum et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

«LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.», société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

3.- Le siège social est établi à L-4830 Rodange, 4, Route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 décembre 2011. Relation: RED/2011/2677. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179785/190.

(110209489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

I.W.I.C. Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011180763/11.

(110211658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Immo Première S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 122.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180769/10.

(110211319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Meteora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.340.

L'an deux mille onze,

Le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METEORA S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138340 (NIN 2008 2211 153).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1333 du 30 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco FRITSCH, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

et qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GAUPP, employée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4 alinéa 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (Alinéa 4). La société pourra promouvoir, préparer et réaliser la création, la formation, la fusion, la concentration, organiser le financement ou la réorganisation de tout type d'affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et même la direction temporaire ou permanente.

2) Modification de l'article 9 des statuts de la société comme suit:

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par au moins trois administrateurs, dont deux sont de catégorie «A» et un au moins est de catégorie «B».

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

L'assemblée générale fixe les modalités et le montant de la rémunération des administrateurs s'il y a lieu.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

3) Modification de l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 16. En cas d'administrateur unique, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, la société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie «A» ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie «A» et d'un administrateur de catégorie «B», excepté pour les actes de disposition d'actifs immobiliers, les actes d'achat et de vente de biens immobiliers, qui devront être signés conjointement par deux administrateurs de catégorie «A».

La société pourra également être engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société ou encore par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

4) Confirmation des mandats des administrateurs et répartition suivant les catégories créées.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 alinéa 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (Alinéa 4). La société pourra promouvoir, préparer et réaliser la création, la formation, la fusion, la concentration, organiser le financement ou la réorganisation de tout type d'affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et même la direction temporaire ou permanente.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société comme suit:

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par au moins trois administrateurs, dont deux sont de catégorie «A» et un au moins est de catégorie «B».

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

L'assemblée générale fixe les modalités et le montant de la rémunération des administrateurs s'il y a lieu.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante: Deuxième feuillet

Art. 16. En cas d'administrateur unique, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, la société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie «A» ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie «A» et d'un administrateur de catégorie «B», excepté pour les actes de disposition d'actifs immobiliers, les actes d'achat et de vente de biens immobiliers, qui devront être signés conjointement par deux administrateurs de catégorie «A».

La société pourra également être engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société ou encore par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder aux nominations suivantes:

Sont nommés administrateurs de catégorie «A»:

- Monsieur José GRACIA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre,

- Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

Est nommé administrateur de catégorie «B»:

- Monsieur Raúl LORENTE, analyste boursier, demeurant à E-28003 Madrid, 91, Calle Zurbano.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FRITSCH, N. GAUPP, S. PORTENSEIGNE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179885/106.

(110209886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Villa Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.082.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company ("société anonyme") "DUET TRUST AND FIDUCIARY S.A.", established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 89325,

here represented by Mr. Yvon HELL, chartered accountant, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "VILLA ARENA S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137082, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on March 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 911 of April 12, 2008;

- 2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each;
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with retroactive effect on December 15th, 2011;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at "Duet Group" at W1J 5LP London, 27 Hill Street, (United Kingdom);
- 13) That the records and documents of the dissolved Company have to be presented on first demand, without costs.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "DUET TRUST AND FIDUCIARY S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89325,

ici représenté par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "VILLA ARENA S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137082, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 5 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 12 avril 2008;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

- 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet rétroactif au 15 décembre 2011;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez "Duet Group" à W1J 5LP Londres, 27 Hill Street, (Royaume-Uni);
- 13) Que les livres et documents de la société dissoute sont à produire sur première demande, sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/57862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180140/113.

(110210471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.704.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend und elf, am siebten Dezember.

Vor Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Garant Möbel Holding International S.A., eine luxemburgische Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 42 Routes de Treves, 6793 Grevenmacher, Luxemburg, noch nicht eingetragen im Handelsregister, vertreten durch Herrn Franz Hampel, wohnhaft in Grebenstein, Deutschland, in seiner Funktion als Vorstand;

vertreten durch Frédéric Pilorget, mit Berufsauschaft in Luxemburg beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Rheda, Deutschland, am 30. November 2011.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In seiner oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "GARANT-MÖBEL Worldwide Holding S.à r.l." (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen an Gesellschaften der Garant Möbel-Gruppe.

Im Rahmen dieses Gesellschaftszwecks ist die Gesellschaft berechtigt, (i) andere Gesellschaften zu gründen, Gesellschaften zu kaufen oder Beteiligungen in anderen Gesellschaften zu halten oder zu erwerben, (ii) Zweigniederlassungen oder Tochtergesellschaften zu gründen und (iii) alle sonstigen Maßnahmen zu treffen, welche erforderlich und/oder zweckdienlich sind, um den Gesellschaftszweck zu fördern.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 42 Routes de Treves, 6793 Grevenmacher, Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert), eingeteilt in 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 1,00.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 14 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Art. 10. Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Gesellschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschafters.

Art. 11. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 11 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführers hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Der vorherigen Zustimmung des Gesellschafters bedürfen jedoch:

- Erwerb, Veräußerung, Bebauung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- Investitionen über EUR 100.000,00 im Einzelfall;
- Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder sonstigen Haftungen für Dritte, wenn der Betrag im Einzelfall EUR 100.000,00 übersteigt;
- Jede Aufnahme von Anleihen oder Krediten, wenn diese Maßnahmen einen Betrag von EUR 100.000,00 übersteigen; dies gilt nicht, soweit das zu finanzierende Rechtsgeschäft bereits mit Zustimmung des Aufsichtsrats abgeschlossen wurde;
- die Erteilung von Generalhandlungsvollmachten;
- Aufstellung oder Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung;

- Errichtung oder Auflösung, Kauf sowie Verkauf von direkten Beteiligungsgesellschaften, respektive von direkten Beteiligungen daran;
- Aufnahme oder Beendigung von wesentlichen Geschäftsbereichen;
- Abschluss, Änderungen oder Beendigung von Beteiligungsverträgen mit direkt verbundenen Unternehmen;
- Abschluss, Änderung oder Beendigung von sonstigen Verträgen, die eine Laufzeit von mehr als drei Jahre vorsehen und Verpflichtungen der Gesellschaft von jährlich mehr als EUR 75.000,00 begründen sowie unabhängig von der Laufzeit Verpflichtungen der Gesellschaft von mehr als EUR 100.000,00 begründen.

Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer können ihre Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, die ihre Befugnisse delegieren, legen die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates einstimmig gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 12. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 13. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 14. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingeschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 18. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 19. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach den Artikeln 256 und 215 des Gesetzes von 1915 keine Anwendung findet.

Art. 20. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Garant Möbel Holding International S.A., oben genannt:	12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile
Total:	12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend vierhundert Euro (€ 1.400,-).

Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat die oben genannte Gesellschafterin, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. der Geschäftsführerrat hat 2 Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Franz Hampel, Kaufmann, geboren am 21. Juli 1946 in Ellingen, Deutschland, wohnhaft Gartenbreite 18, 34393 Grebenstein, Deutschland; und

Herr Thorsten Goldbecker, geboren am 4. Januar 1965 in Verl, Deutschland, wohnhaft Am Dreisberg 3, 33617 Bielefeld, Deutschland;

2. der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: 42, Routes de Treves L-6793 Grevenmacher.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon ich, der unterzeichnete Notar, meine Unterschrift und mein Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setze.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit mir, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Pilorget, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17131. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011180719/185.

(110210886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Improve, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Joseph SLIM / Nicolas SLIM

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011180772/12.

(110211731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Improve, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Joseph SLIM / Nicolas SLIM

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011180773/12.

(110211732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Improve, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Joseph SLIM / Nicolas SLIM

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011180774/12.

(110211733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Improve, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 116.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Joseph SLIM / Nicolas SLIM

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011180775/12.

(110211734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Inari Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 49.648.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *INARI REAL ESTATE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011180776/12.

(110211524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

ING Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

Les statuts coordonnés au 15/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/12/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011180777/12.

(110210753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISIDRO INTERNATIONAL S.A.

Chantal MATHU / Philippe STANKO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011180785/12.

(110210621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle,
Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 52.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2011181019/14.

(110211335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.
